Vol. XXII. Saint-Boniface, Manitoba, 2 Août 1893. No. 43.

ABONNEMENTS

Canada et Etats-Unis - - $1.00
Europe (compris le port) - - 2.50

TARIF DES ANNONCES:

1ère insertion, par ligne....... 12 cts
Chaque insertion subséquente 10 "

LE MANITOBA

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

LE MANITOBA
EST PUBLIÉ
LE MERCREDI DE CHAQUE SEMAINE
A SAINT-BONIFACE, MANITOBA
Par la Cie Canadienne de Publication

Toute communication concernant le journal doit être adressée à
EDMOND TRUDEL,
Directeur,
Saint-Boniface, Man.
Canada.

VARIÉTÉS

UNE LETTRE TOMBÉE DU CIEL

Les vieux époux sont assis à côté l'un de l'autre, près d'un feu de charbon qui leur jette comme à regret sa triste chaleur sans lumière.

Une petite lampe éclaire leurs visages que l'âge et la douleur ont marqué de leur ineffaçable empreinte.

Ils n'ont pas besoin de se parler pour se comprendre. Leur pensée fixe est la même ; elle n'a pas varié depuis quinze longs jours. Leur âme est pleine d'un être absent à leurs yeux, mais plus présent qu'eux-mêmes à leur souvenir, et qui, de leurs deux cœurs fait un seul cœur à jamais brisé. Leur maison, veuve de ses plus chères amours, pleure sa joie et sa parure évanouies.

Une fille unique, longtemps attendue, était venue consoler, illuminer leur vie d'épreuves et de labeurs vaillamment supportés. Avec elle, toutes les ombres avaient disparu, toutes les blessures du corps et de l'âme s'étaient cicatrisées, et l'arrivée de ce petit ange, descendu du Ciel, avait fait de leur purgatoire une aurore de paradis

A mesure que l'enfant grandissait, le père et la mère semblaient rajeunir. Mois par mois, année par année, ils reprenaient confiance en la vie, ils se déshabituaient du tremblement et des larmes ; et comme une plante délicate et charmante répand autour d'elle ses parfums, l'enfant gravitant vers l'adolescence, répandait sur eux la douceur de ses caresses, de sa candide piété et de sa tendresse virginale.

Mais un jour, au moment de l'épanouissement de cette pure et belle jeunesse, un souffle mystérieux,—était-ce un souffle de miséricorde ou de justice ?—s'était abattu sur cette humble demeure, changeant cette confiance en angoisses, ces sourires en larmes, ces espérances d'avenir en menaces de mort.

Pendant que la vie de la jeune fille s'en allait goutte à goutte, goutte à goutte le sang du père et de la mère s'échappait de leur cœur comme d'un vase fêlé, et si leurs âmes n'avaient été rivées fortement à leurs pauvres vieux corps, comme ces clous de fer dont la pointe s'enfonce plus avant dans le chêne à chaque coup de marteau, on aurait pu se demander laquelle de ces trois chères créatures partirait la première.

Ce fut l'ange qui prit son vol pour le Ciel, après une agonie souriante, pleine de sérénité pour elle, pour eux déchirante et terrible. O jeunesse bénie, où tout est facile, même la mort ! O vieillesse douloureuse, où la vie devient, par sa seule prolongation, la plus dure des épreuves !

Et voilà pourquoi, les vieux époux étaient assis à côté l'un de l'autre, près d'un feu de charbon qui leur jetait comme à regret sa triste chaleur sans lumière.

Voilà pourquoi, depuis quinze jours, ils vivaient comme dans un rêve de douleur, ensevelis dans l'abime de leur souffrance et de leur abandon.

Trop chrétiens pour murmurer, ils étaient trop anéantis pour prier. Ils n'avaient la force ni de la révolte, ni de la résignation.

Ce jour-là, après un long silence, le vieux soldat sortit enfin de cette léthargie de l'âme et du corps. Il releva lentement la tête, regarda sa femme, se leva silencieux, et, lui prenant la main, comme un jeune époux à sa jeune épouse, il l'attira vers lui et la serra longuement sur son cœur. Elle fondit en larmes, et ses sanglots achevèrent de ressusciter leurs deux âmes.

—" Assez pleuré, dit-il, il faut agir. Entrons chez elle, il le faut. Peut-être y trouverons-nous quelque souvenir, l'expression d'une volonté, d'un désir à exécuter."

Et, chancelants, quoique décidés, appuyés l'un sur l'autre, osant à peine lever les yeux, ils ouvrirent la porte et péuétrèrent dans la petite chambre virginale où leur chère fille avait rendu sa douce âme à Dieu. C'était la première fois, depuis le jour où son cercueil blanc en était sorti caché sous les fleurs.

Rien n'y avait été changé : tout y était resté comme immobilisé par la mort. Crucifix, statuettes de la sainte Vierge, branches de buis bénit, souvenirs encadrés de première communion et de confirmation, gardaient comme des amis célestes la couchette abandonnée.

D'un commun accord, ils s'agenouillèrent et le front appuyé sur le bord du lit, ils pleurèrent et prièrent longtemps. Cette prière, la première depuis le jour terrible, acheva de les réconforter.

Le bureau où l'enfant travaillait attira leurs regards. Des papiers épars, des devoirs commencés et interrompus, s'y étalaient en désordre. En apercevant le cahier de notes, à couverture bleue, où elle avait l'habitude d'écrire ses pensées, ses prières favorites, les passages des livres aimés qui l'avaient plus particulièrement touchée, leur vue se troubla... s'ils allaient trouver quelque chose d'elle, pour eux, dans ce petit cahier, confident de son âme ?

Ils le prirent, le baisèrent avec une sorte de respect pieux et l'ouvrirent... Une feuille de papier, pliée en quatre comme une lettre, s'échappa du cahier et tomba à terre en tournoyant comme une colombe blessée.

Ils la ramassèrent, tout tremblants, agités d'un pressentiment religieux, la déployèrent et reconnurent l'écriture de leur bien-aimée.

Pas de suscription, pas de date. C'était une lettre pourtant, une lettre toute récente, une lettre d'outre-tombe, où leur chère enfant avait mis et laissé pour eux tout son cœur.

Voici ce qu'elle renfermait, et ce qu'ils lurent avec une émotion indicible. Nous n'y changeons pas un seul mot :

" *Un ange de plus au ciel.*

" O maman, bonne et tendre maman, ne pleurez pas trop sur la terre ; je suis au ciel, au ciel pour l'éternité, au ciel avec Jésus et Marie, dans les bras du Bon Dieu, revêtue de blanc, couronnée de lis. Les anges me nomment leur petite sœur, et tous les saints me comblent de leurs plus délicieuses caresses.

" C'est hier, ô douce maman, hier que je vous ai quittée pour m'envoler au paradis. Mais consolez-vous, je ne vous ai quittée qu'en apparence. Etant avec le Bon Dieu, je suis toujours près de vous ; je vous vois sans cesse dans sa divine lumière, et je vous aime mille fois plus que je ne vous aimais sur la terre.

" Mais, chère maman, ce n'est pas aujourd'hui qu'on m'enlève à votre tendresse ; c'est seulement ma petite robe de chair que l'Eglise va semer dans le champ du Bon Dieu, d'où elle renaitra un jour brillante et belle comme le corps sacré de Jésus que je contemple et que j'admire en ce moment. Non, non, douce maman, votre petit ange ne vous quitte pas.

" O papa, ô vous tous, mes bien aimés, consolez-vous.—Ah ! si je pouvais faire tomber dans votre âme une seule goutte des délices ineffables qui m'inondent à côté de Jésus et sur le sein de Marie, ma mère du ciel, vos larmes tariraient à l'instant. Mais il ne vous est pas possible de comprendre la félicité dont je jouis et dont je jouirai toujours, et voilà pourquoi vous pleurez.

" Vos larmes néanmoins ne déplaisent point au Bon Dieu, et comme vous les versez au pied de la croix, moi, votre petit ange chéri, je les recueille dans une coupe d'or, où elles se transforment en pierres précieuses, et plus tard, je les ferai servir pour votre couronne. Oui, car vous viendrez tous au ciel, tous sans exception, la petite de la famille vous y attirera.

" Au revoir donc, mes bien-aimés, au revoir. Courage et confiance ; plus tard, nous ne nous quitterons plus."

Depuis ce jour, depuis cette minute bénie où la voix de leur bien-aimée se fit entendre à leur cœur et à leur foi, les vieux époux ne pleurèrent plus, ou du moins leurs larmes furent tempérées de douceur. Dans cette inspiration, dans ces accents d'une enfant de quinze ans, si forte, si calme, si joyeuse en face d'une mort certaine, ils reconnurent l'accent, l'inspiration de cet Esprit divin que Notre-Seigneur dans l'Evangile appelle le Consolateur. Ils n'acceptèrent point seulement la volonté de Dieu, ils la bénirent et, à l'*amen* de la soumission, ils joignirent l'*alleluia* de l'action de grâces.

Ils firent plus. Non contents de vivre, de se nourrir de cette consolation céleste, ils voulurent en faire vivre et en nourrir les autres Un de leurs amis, ayant perdu un jeune fils charmant comme leur fille, pur comme elle, et mort à 15 ans comme elle dans des conditions admirables de foi, de sérénité et de lumières presque surnaturelles, ils lui envoyèrent copie de leur chère lettre, dont il fit ses délices, et qu'il me communiqua en me priant de la faire connaître autour de moi. C'est un sentiment si naturel aux chrétiens de vouloir partager avec leurs frères tout ce qu'ils ressentent de bon, de consolant, de fortifiant dans ce triste monde !

Ce récit est l'accomplissement de ce pieux désir. Puisse-t-il sécher quelques larmes, adoucir amertumes, malheurs, apaiser quelques révoltes au cœur des malheureux ! C'est par les ondulations prolongées de ces saintes confidences sur l'océan des douleurs humaines que se compensent les horribles ricochets, du vice, du désespoir, du mal, flétris et maudits par le divin Sauveur sous le nom de scandale.

A. DE SÉGUR.

LES MÈRES ET LES ENFANTS

En exigeant des enfants le respect pour le père, la politesse déférente envers le chef de la famille, en donnant l'exemple de ce sentiment et de ces habitudes, la mère les obtient pour elle-même, sans être forcée de les demander.

De plus, les enfants respectueux et polis ont aussi des manières et un langage affectueux.

Les gens grossiers ou seulement rudes ne manquent pas de cœur, mais ils ont comme une sorte de honte à le manifester, et les êtres sensibles qui peuvent vivre à leur côté souffrent beaucoup de cette dureté et de cette indifférence qui sont parfois plus apparentes que réelles.

" La douceur, a dit je ne sais plus qui, est une qualité de second ordre mais du plus grand prix." L'humanité doit s'adoucir beaucoup encore pour marcher dans le véritable chemin du progrès et du perfectionnement. C'est à la femme qu'il appartient de prendre la tête de ce mouvement qui changera la face du monde ; il faut que nous ne tardions plus à rougir des restes de sauvagerie et de barbarie qu'on trouve encore au fond de nos mœurs.

Et la femme a une action puissante, par la royauté qu'elle exerce presque toujours dans sa maison, dans la famille. Elle doit être généreuse et dévouée, mais cela ne suffit pas. Quelques femmes sont bonnes, mais elles ont un caractère acariâtre, désagréable, une humeur impérieuse ; elles parlent au mari, aux enfants, aux serviteurs, d'un ton hautain, elles prétendent, non pas gouverner, mais dominer, incliner tout devant elles. Le chef de la famille se révolte et abandonne l'intérieur, les enfants rêvent de s'en éloigner et se trouvent malheureux. Ils le sont en effet : l'enfance a besoin de tendresse et de douceur.

Oui, l'épouse, la mère, doit s'imprégner de douceur pour répandre le bonheur autour d'elle. Cette douceur ne doit pas l'abandonner dans les moments pénibles et même cruels de la vie. S'en prendre aux enfants, au mari, des difficultés de l'existence, les faire souffrir parce qu'on souffre soi-même, *passer ses nerfs* sur eux, voilà des fautes que commet souvent une femme déraisonnable qui peut être bonne et dévouée dans certaines circonstances, mais qui n'a pas assez de force morale pour se dominer.

Quel intérieur ! le mari qu'on accable de reproches violents et pas toujours justes, vis-à-vis duquel on prend l'attitude d'une furie ou d'une " victime " s'en va la colère plein le cœur et pensant qu'on lui a fait suffisamment expier des torts... parfois involontaires. Il ne tiendra plus à l'honneur de les réparer.

Les enfants en butte aux caprices de la mère qui les gronde inutilement à propos de rien et de tout, qui les reprend pour des fautes légères avec le ton dont un juge—qui ne serait pas maître de lui—condamnerait un crime, les enfants qui comprennent très bien que ce traitement leur vient de l'humeur fantasque ou bilieuse de leur mère, se désaffectionnent rapidement et ne se trouvent heureux que loin de cette maison pleine de criailleries et de disputes.

Cette femme n'a aucune influence heureuse sur les siens.

Pénétrez, au contraire, au foyer de la femme douce et aimante. Elle parle à son mari avec une politesse affectueuse qui *force* celui-ci, sans qu'il sans doute parfois, à lui répondre sur le même ton de déférence et de tendrese. Les enfants voyant leur père et leur mère se traiter avec ces égards réciproques ne font aucun effort pour les respecter et les aimer d'un amour attendri, qui se reflète dans leur langage et leur manière d'être vis-à-vis de ces parents, éducation par l'exemple, et entre eux, frères et sœurs. L'harmonie, née de la politesse et de la douceur, (je ne répèterai jamais trop ces mots) règne en ce logis fortuné, oui fortuné, même si la situation y est humble et précaire.

" Mieux vaut un repas d'herbe et l'amour, qu'un bœuf à l'écurie et la haine," dit le livre des proverbes.

TROP DE MARCHANDS

Un des grands dangers pour l'avenir du commerce de la province de Québec et, pour dire vrai, de tout le Canada, c'est l'excès du nombre de personnes engagées dans les affaires de commerce.

Nous avons ici trop d'intermé-

diaires entre la production et la consommation. Nous avons certainement un tiers de plus de marchands que le besoin, et sur les deux autres tiers, il y en a 50 pour cent dont l'ignorance en fait d'affaires commerciales est la cause que le reste éprouve toutes sortes de misères à faire le commerce d'une manière profitable. Nous l'avons déjà dit et nous le répétons à regret : nos marchands en gros, entreprenants et appuyés d'un capital gagné aux époques où la concurrence n'existait pas sérieusement, oublient dans leur désir d'augmenter leurs affaires et de maintenir le niveau des bénéfices d'autrefois, que les goûts, les besoins et les moyens de satisfaire ces besoins ont changé depuis une génération.

Lorsqu'un fournisseur en gros se dispose à ouvrir un compte à un nouveau détailleur, il agit avec sagesse en se renseignant sur les antécédents du nouveau venu, et surtout, en s'assurant qu'il a des fonds disponibles pour commencer ; mais il se montrerait encore plus sage s'il s'informait auprès du nouveau venu de la somme générale de production et de consommation de la localité où il s'établit. Cette question faite à un commençant dans le commerce, mettrait un frein à bien des ambitions non justifiées par des faits positifs et ferait retourner vers l'agriculture ou vers d'autres industries profitables des gens qui croient avoir la vocation des affaires commerciales.

Le malheur de beaucoup de gens, dans les campagnes surtout, est de se faire illusion sur les douceurs de la vie du marchand et sur les profits que lui donne une vie en somme plus absorbante et plus remplie d'anxiétés que celle du commun des ouvriers des villes généralement.

Il importe donc que nos marchands de gros qui se trouvent en face d'une saison qui menace d'être moins que brillante, voient à ouvrir moins de comptes nouveaux qu'à l'ordinaire, car en agissant autrement, ils s'exposent à des pertes considérables pour les mois prochains.—*Le Moniteur du Commerce.*



Mercredi, 2 Aout 1893

LES REPONSES DE M. TARTE

M. Tarte répond à la dernière lettre de Mgr Taché.

On ne dira point toutefois qu'il prend sa revanche.

Pour être bien longue, et s'épandre en quatre ou cinq épistoles, cette réponse est flasque ; c'est du bouillon clair.

Ce que M. Tarte maintient de ses premières affirmations, ne repose que sur son imagination, son entêtement, son esprit de parti pris.

Sur tout le reste, il recule !

Il recule en gesticulant et en criant, c'est vrai ! mais enfin il recule !

Il nous fait penser à ce brave qui criait à ses compagnons d'armes : Courage ! Sauvons-nous !

La retraite de M. Tarte ne date pas du dernier moment. Dès sa première passe-d'armes, la main lui a tremblé, et rompant, il a cherché à cacher sa forfanterie derrière un échappatoire.

Il avait affirmé bien haut que M. Chapleau était allé, *au nom du gouvernement*, faire des promesses à Mgr Taché ! M. Tarte ne pouvait plus nettement attribuer à M. Chapleau une *mission officielle* auprès du vaillant prélat.

Mgr Taché dut nier, puisque ce n'était pas la vérité.

M. Tarte rentra ses affirmations et fit l'aveu suivant :

" A la veille des élections, Monseigneur, le gouvernement, *sans vous donner de garanties officielles*, vous convainquit que justice serait rendue aux catholiques."

Le même aveu se retrouve dans les lignes suivantes, que nous extrayons de sa première lettre,—dernière série :

" Sans doute, M. Chapleau n'a pas négligé les formules diplomatiques, et les précautions extrêmes... Le secrétaire d'Etat, qui est un homme habile, s'est mis en position *de dégager* pour la galerie, le cas échéant, *la responsabilité du cabinet*... Vos entrevues avec M. Chapleau... étaient privées, parce qu'il convenait qu'il en fût ainsi."

C'est très entortillé, tout cela ! Il dit *oui*, et s'ingénie à faire croire *non*. Mais " dépouillé de tout artifice," ce langage est un aveu formel —et humiliant à cause de ses réticences—que M. Tarte avait d'abord parlé sans renseignement, sans mesure, contrairement à la vérité.

Au surplus, il fait jouer à M. Chapleau, et à l'ami qui l'accompagnait, un rôle qui n'est pas beau ! Ils seraient allés, comme des imposteurs, ruser le noble prélat, se jouer de sa confiance, et le tromper délibérément touchant des choses sacrées !

Nous croyons si peu à cette perversité que nous ne voudrions pas même avoir l'air de défendre ces deux personnages éminents. Demanderont-ils à M. Tarte raison de ces éclaboussures ?

Dame ! ce ne serait vraiment pas la peine. Le député de l'Islet monte si facilement à l'assaut de toutes les réputations que le public sait maintenant faire de lui-même toutes les justes réserves. Tôt ou tard, M. Tarte se charge de se rendre justice à lui même.

Dès le commencement de cette campagne, M. Tarte ne s'était-il pas aventurer jusqu'à représenter Mgr Taché comme un simple partisan, comme un complice plus soucieux du soin de maintenir au pouvoir le cabinet que de protéger les grands intérêts dont son esprit et son cœur sont constamment préoccupés ?

Cette insolence vient de recevoir son châtiment !

Sait on de qui ?

De M. Tarte lui-même !

" A Dieu ne plaise," dit il maintenant en gémissant, " que je mette ici en doute la sincerité de votre dévouement à la cause de la minorite."

Et ailleurs : " Encore une fois, Monseigneur, je n'accuse pas vos intentions."

Le voilà donc à genoux, cette fois, le coupable. S'il n'est pas sincère dans ses paroles, son attitude est du moins un hommage au courage, à la vaillance, et à la vertu de celui qu'il s'était cru de force à braver et à calomnier !

Sincère, M. Tarte l'est il ? Certes, loin de nous l'idée de lui causer une injustice ! Mais, comment veut-il que nous échappions à nos doutes ?

Nous l'avons vu, c'est vrai, s'in-[illegible] devant le prestige et la force de son...... disons, son adversaire, sauf le respect que nous devons à Monseigneur !

Mais quoi ! le voici qui se tord, se dégage, et se glisse le long des haies, pour aller reprendre plus loin son attitude aggressive et outrageante !

Voyez le persiflage qui court entre ces lignes :

" Si Votre Grandeur applique au document en jeu les règles d'interprétation qui lui ont permis de dire qu'il n'y a pas eu de négociations entre Elle et le gouvernement, je refuse respectueusement de me laisser convaincre, sans plus ample information."

Et ailleurs :

" Votre Grandeur a concouru dans la politique nouvelle du gouvernement—politique de duperie manifeste et de subterfuges grossiers."

Il répète donc ici ce qu'il avait déjà dit : " Vous êtes complice, Monseigneur."

Et il ajoute presqu'aussitôt : " Vous êtes un naïf, Monseigneur, vous vous êtes fait rouler." C'est la seule appréciation que l'on puisse donner aux lignes suivantes :

" Vous avez été victime ..... *d'une confiance trop implicite* dans les hommes qui sont à la tête des affaires. Vous vivez trop loin d'eux pour les bien connaître."

Ainsi, Sa Grandeur est bien avertie ; Elle doit changer de mentor ; si désormais Elle prenait M. Tarte ! Mais trève de plaisanterie !

Nous voulions établir que M. Tarte n'observe à l'égard de Mgr Taché que les apparences du respect. Tout le monde s'aperçoit maintenant qu'en réalité, c'est, de sa part, toujours la même irrévérence, les mêmes reproches les mêmes accusations ; on pourrait dire sans trop d'exagération, les mêmes brutalités.

Sa Grandeur raconte en toute sincérité, et en toute simplicité, les faits et la substance des entretiens qu'Elle a eus avec certains hommes politiques. Ce n'est pas une affaire d'imagination ni même d'interprétation. La portée de ces faits et de ces entretiens ressort tout naturellement de leur exposé.

Pour M. Tarte, ce n'est pas cela !

Monseigneur, qui y était, n'en connaît rien, et n'en comprend rien.

M. Tarte, qui n'y était pas, connaît tout, explique tout.

Et le député de l'Islet finit par dire d'un ton rogue :

" Choisissez pour vous, Monseigneur, les interprétations qui vous plaisent, mais n'exigez point que nous les acceptions comme notre règle de conduite."

Tactique aussi malhonnête que commode ! Elle permet de se débarrasser d'un trait de plume d'une affirmation, d'un fait, de tout un ordre d'idées pour y substituer ses propres fantaisies.

Ainsi, fantaisie toute pure,—et même injurieuse—que de représenter Mgr Taché comme insistant " avec énergie " pour donner à la visite de M. Chapleau un caractère " privé " et non " officiel " !

Fantaisie également que de prêter à Mgr Taché l'idée de défendre " comme une chose inavouable d'avoir demandé et obtenu des assurances du gouvernement."

Ce que Mgr Taché défend avec énergie, c'est la vérité ; et il ne défend que cela.

Ce que Sa Grandeur regarde comme " inavouable " c'est le mensonge, et rien que cela.

Les faits eussent-ils été autres, le vénérable prélat aurait mis à les faire connaître la même énergie, la même candeur, et la même bonne volonté.

Nous voudrions pouvoir nous borner à reprocher à M. Tarte comme une œuvre d'imagination seule sa persistance à mettre en cause Mgr Taché touchant le référé de notre cause à la cour suprême. Il y a toutefois dans cette attitude de M. Tarte plus qu'un écart d'imagination ; c'est une tactique de sa part de représenter Sa Grandeur comme négociant habituellement avec le gouvernement, pour lui faire partager toutes les responsabilités de ce dernier, pour lui faire une réputation de courtisan, et lui enlever par là même du prestige et de l'autorité.

Il y a dans cette tactique, comme dans toutes les lettres de M. Tarte des arrières-pensées outrageantes que la décence seule devrait lui interdire, et contre lesquelles nous protestons énergiquement.

Au fait, autant que nous pouvons le savoir, Mgr l'Archevêque de Saint-Boniface n'a rien eu à faire avec la décision du gouvernement ; il n'a pas eu à l'approuver ni à la désapprouver. Ni M. Bernier, ni M. LaRivière n'ont reçu de Sa Grandeur l'autorisation d'invoquer son nom au soutien de cette politique du cabinet ; ni l'un ni l'autre n'ont reçu la permission d'user de son nom " en faveur d'une politique toute différente de celle qu'Elle (*nous*) recommandait d'avocasser le 20 août 1892" ; ni l'un ni l'autre n'ont " parlé " en son nom et avec son autorisation ; ni l'un ni l'autre même n'ont à proprement parler appuyé la politique du gouvernement ; il n'est pas à la connaissance de M. Bernier que Sa Grandeur ait " consenti à la dernière référence aux tribunaux ; et M. Bernier n'a pas de lettre de Sa Grandeur à cet effet.

Tout ceci est catégorique, et nous parlons avec l'autorisation de M. Bernier et de M. LaRivière.

Nous le répétons pour la dixième fois : la seule chose que les représentants des catholiques du Manitoba au parlement aient dite, c'est que leur archevêque approuvait leur attitude en chambre sur la question des écoles. Et, selon la remarque même de M. Tarte, ils n'ont pas été démentis. Or, cette attitude était précisément celle qui se trouve indiquée dans la lettre à M. L. H. Taché : énergie et persévérance, ce qui ne veut pas dire : violence et trahison

Il y a une confusion que M. Tarte s'efforce d'accréditer ; c'est que toute opposition à sa fameuse résolution du mois de mars dernier est une approbation de l'action du gouvernement.

Rien de plus faux !

Sa résolution n'était qu'*une manœuvre de parti* ; elle ne plaçait pas candidement la question devant la chambre ; elle mettait même celle-ci dans l'impossibilité de se prononcer sur le vrai point en litige ; elle n'était que le décalque de la pensée de M. McCarthy, notre ennemi acharné, lequel l'a si bien compris qu'il s'est vite rallié au député de l'Islet.

Dans ces conditions, tous ceux qui n'aiment ni la fourberie, ni les petits moyens pouvaient repousser la résolution de M. Tarte, et garder néanmoins toute leur indépendance et leur liberté à l'égard du gouvernement.

Les lettres de M. Tarte appellent bien d'autres réflexions. Nous y reviendrons.

MGR TACHE A SOMERSET

Partie lundi pour Somerset, en compagnie de M. l'abbé Eugène Gauthier, Sa Grandeur Mgr l'Archevêque est revenu hier pas trop fatigué de ce long voyage.

A son arrivée là-bas, Monseigneur était attendu par un nombre considérable de personnes. Il fut l'hôte de M. J. A. Decosse, marchand de l'endroit.

Un autel fut élevé en plein air sur la propriété Decosse, et hier matin, Sa Grandeur confirmait une cinquantaine d'enfants tant de Somerset que de Saint-Léon et Notre-Dame de Lourdes. Monseigneur chanta aussi la messe et donna le sermon.

Après la messe, Dom Benoit, supérieur des Chanoines Réguliers de l'Immaculée Conception, présenta une adresse au vénérable prélat, qui répondit en termes touchants et des plus heureux.

A l'occasion de cette visite pastorale de Monseigneur à Somerset, le Rév. M. Campeau, curé de Saint-Alphonse, et tous les membres de la communauté des Chanoines Réguliers de l'Immaculée Conception de N.-Dame de Lourdes, Saint-Léon et Saint Claude étaient présents.

REV. PERE MAISONNEUVE O. M. I.

Nos craintes sont malheureusement devenues réalités : le Rév. Père Charles-Augustin Maisonneuve, O M.I., a succombé à ses blessures, vendredi soir, vers les 7.30 heures, sans avoir repris connaissance.

Comme nous le disions dans notre dernier numéro, le Rév. Père allait à Winnipeg vendredi dernier, vers les 10.30 heures avant midi, et suivait la voie ferrée, près de la rue Notre Dame, quand une locomotive survint. Le Rév. Père étant très sourd, l'ingénieur donna en vain tous les avertissements possibles et avant que la machine ne fût arrêtée, le vénérable religieux fut frappé et reçut de très graves blessures à la tête.

Cette mort est une perte pour l'archidiocèse et en particulier pour toutes les missions de l'ouest dont il était le procureur depuis nombre d'années.

Les restes mortels du défunt furent transportées de l'hôpital de Saint-Boniface à la sacristie de la cathédrale, samedi, où ils restèrent exposés jusqu'au service funèbre, dimanche, à 10 heures.

Cette funèbre et douloureuse cérémonie s'est accomplie avec toute la pompe et le deuil solennel que l'Eglise déploie pour ses ministres décédés.

Le service funèbre fut chanté par le T. R. Père Langevin, supérieur des Oblats dans l'archidiocèse de Saint-Boniface, assisté de M l'abbé N. Pelletier, curé de Saint-Joseph, comme diacre, et de l'abbé J. G. Lajeunesse, comme sous-diacre. Mgr l'Archevêque assistait paré au trône, ayant à ses côtés le R. Père Drummond, S. J., et M. le curé Messier, comme diacres d'honneur et le R. Père Leduc, O. M. I., comme prêtre assistant.

L'oraison funèbre du Rév. Père fut faite par M. l'abbé Cherrier, curé de l'Immaculée Conception de Winnipeg. Son texte était tiré du livre de la sagesse : " Le juste, quand même il mourrait d'une mort précipitée, n'en sera pas moins dans le repos du Seigneur." M. Cherrier prononça un éloquent discours sur le défunt avec lequel il avait vécu plusieurs années durant ; il fit ressortir ses admirables qualités comme prêtre, comme religieux et comme missionnaire. Le discours de M. Cherrier a été on ne peut mieux donné ; il a fait verser des larmes.

Le prédicateur nous traça en quelques mots la biographies du défunt.

Charles - Augustin Maisonneuve était né en France le 10 août 1824. Il avait fait ses études théologiques à Viviers. Ordonné prêtre en 1848, il rentra dans la Congrégation des Oblats la même année. Il vint à la Rivière Rouge en 1850 avec le Rév. Père Tissot. Il s'occupa d'abord des lointaines régions de l'ouest et fonda une mission à l'Ile à la Crosse. Venu à Saint-Boniface en 1853, pour cause de santé, il retourna à ses missions après rétablissement, et en 1857, il fondait la mission du Lac la Biche où il demeura jusqu'en 1868, quand à cause de surdité, il fut forcé de venir se fixer à Saint-Boniface, où pendant vingt - cinq ans, il a exercé la charge de procureur des missions du Nord-Ouest.

Après le service, le corps resta exposé dans le sanctuaire de la cathédrale jusqu'à 5 heures, alors que l'office des morts fut récité par le clergé. Ensuite, le Rév. Père Drummond, S.J, fit en anglais l'éloge du défunt. Comme d'habitude, le Rév. Père parla avec une éloquence entraînante. Après le *Libera* les restes mortels du Rév. Père Maisonneuve ont été déposés dans un caveau spécial fait sous le chœur de la cathédrale, tout à côté de celui où repose le corps du Rév. Père Tissot. Ensemble ils travaillèrent, ensemble ils reposent attendant la résurrection glorieuse.

Aux deux cérémonies à la cathédrale l'affluence était très considérable.

Voici la liste, aussi fidèle que possible, des membres du clergé qui ont assisté aux offices funèbres : T. R. Père Allard, O. M. I., V. G., de Saint-Boniface ; T. R. Père Leduc, O. M. I.; V. G., de Saint-Albert ; T. R. Père Langevin, supérieur des Oblats de l'archidiocèse de Saint - Boniface ; M. l'abbé J. N Ritchot, curé de Saint-Norbert ; M. l'abbé J. Messier, curé de Saint-Boniface ; RR. PP. Hudon, Drummond, Champagne, Paré, Kavanagh, Charron, Sincennes, S. J.; MM. les abbés Filion, curé de Saint - Jean - Baptiste ; Cherrier, curé de l'Immaculée Conception ; Beaudry, curé de Saint-Hyacinthe de LaSalle ; Giroux, curé de Sainte-Anne ; Pelletier, curé de Saint-Joseph ; RR. PP. Godtz, Fox et McCarthy, O.M.I., de Sainte-Marie de Winnipeg ; le R. P. Louis, supérieur des Trappistes de Saint-Norbert, et le Frère Antoine ; MM. les abbés Gauthier, Beguet, Lajeunesse, Giroux et Brindamour.

VILLE DE SAINT-BONIFACE

ÉTAT DE LA CAISSE LE 24 JUILLET 1893.

Dû à la banque le 10 juillet courant — surtiré.	$4,214.08	
Tiré chèques Nos 2,480 à 2,500...	1,008.53	
	5,222.61	
RECETTES.		
Du 10 au 24 juillet—taxes.	$197.68	
Licences—amendes.......	35.00	
E. R. Lloyd —billet........	216.50	
		449.18
		$4,773.43
Dû à banque d'après livre de chèques........	$4,777.85	
Moins en mains..........	4.42	
		$4,773.43

Affaires Municipales

CONSEIL DE VILLE.

Séance du 24 juillet à laquelle assistaient M. le maire et MM. les conseillers Lambert, Lavoie, Gaudaur, Gauvin, Pelletier et McAnnany.

Après la confirmation du procès verbal, entre autres communications sont lues les suivantes :

Du Rév. G. Cloutier, priant le conseil de passer un règlement pour amender le règlement No 64 de manière que la rue existant actuellement à côté de l'hôpital soit fermée, et qu'une autre soit ouverte le long de la ligne sud du lot No 86.

De M. F. Carrière, secrétaire-trésorier de la municipalité de Saint Boniface, se plaignant du mauvais état des chemins dans la partie sud de la ville.

De M. Prieur, trésorier de la commission des écoles de la ville transmettant un état de dépenses faites par la commission du 1er janvier 1892 au 7 février 1893.

De M. L. Chénier offrant sa démission comme surintendant des travaux publics à la condition de rester constable et d'agir comme chef de police.

Un état de la caisse à ce jour est soumis.

Sont aussi présentés :—Un rapport du Dr Deschambault, officier sanitaire de la ville.

Un rapport de P. Parenteau comme gardien d'enclos jusqu'au moment de sa démission, avec une somme de $5.50 pour amendes reçues.

Un rapport du surintendant des travaux sur les ouvrages faits entre le 10 et le 22 juillet montrant une dépense de $223.57.

Le conseiller Lavoie présente le 5me rapport du comité des finances recommandant " que le rapport de M. Eug. Paradis en date du 23 juin dernier sur l'audition des livres de la ville du 1er janvier au 9 mai dernier ne soit pas maintenant adopté, mais que M. Paradis soit prié d'établir à quelles dates s'est produit le déficit de $619.07 qu'il constate dans son rapport et quelles sommes d'intérêt à raison de 7 0/0 par an la ville serait en droit de charger pour ce déficit à l'ex-secrétaire trésorier."

INTERPELLATIONS. — Le conseiller Lambert demande s'il y a eu des changements dans le contrat de Lloyd & Cie pour bois A ce propos il se plaint que le contrat n'est pas exécuté fidèlement et qu'en différentes occasions la ville a acheté du bois ailleurs.

Le conseiller Pelletier répond que du bois a été acheté ailleurs parce que Lloyd & Cie n'avaient pas le bois requis ou ne pouvaient le livrer au temps voulu.

Le conseiller Gaudaur répond aussi que, comme président du comité, il a recommandé que la soumission de Lloyd & Cie soit acceptée, mais il ne faut pas oublier que cette soumission ne s'appliquait qu'aux madriers de 2 x 10 x 16, et que pour les autres espèces de bois dont elle a besoin, la ville est libre d'acheter là où elle peut le trouver à sa convenance.

Le conseiller Lambert s'enquiert si M. Jos. Letendre, ci-devant gardien d'enclos avant M. Parenteau, a fait en aucun temps depuis sa démission un rapport des argents qu'il peut avoir reçus en sa dite qualité.

Réponse négative.

Le conseiller Gaudaur demande si M. Amédée Ménard a payé à la ville la balance du loyer qu'il devait lors de son départ du logis qu'il occupait dans l'hôtel de ville.

Réponse négative.

Le conseiller Lavoie soulève une question de privilège. Il dit que le procès verbal de l'assemblée du 22 mai dernier tout en étant conforme aux faits, relativement à la nomination de M. Eugène Paradis comme auditeur, est cependant incomplet. Il a voté, en effet, seul contre la nomination d'un auditeur, mais ce n'était parce que c'était M. Paradis qui était proposé. C'était parce qu'il avait déjà exprimé son opinion et même proposé qu'une audition spéciale des livres, fut faite par un auditeur du gouvernement dupuis 1885.

MOTIONS.—Proposé par le conseiller McAnnany, appuyé par le conseiller Lambert, que les conseillers Gaudaur, Lavoie, Lamontagne et le moteur forment avec l'officier sanitaire de la ville un comité pour faire un examen spécial de l'état dans lequel M. Wm Bell a laissé le terrain de l'exposition, et constater les dommages qu'il peut y avoir causés ; aussi pour examiner l'état des couvertures des bâtisses et des tuyaux en fer qui se trouvent sur le terrain. Ce comité devant se réunir mercredi, le 26 courant avant midi, et faire rapport à la prochaine assemblée. Agréé.

Proposé par le conseiller Gauvin, secondé par le conseiller Pelletier, que son honneur le maire et le président du comité des finances, forment un comité spécial pour s'informer auprès de la banque nationale et de la banque impériale à quel taux ces institutions fourniront les fonds nécessaires à la ville de Saint-Boniface, avec instruction de faire rapport à la prochaine réunion du conseil. Agréé.

Proposé par le conseiller Gaudaur, appuyé par le conseiller Pelletier, que M. S. A. D. Bertrand soit prié de laisser savoir au conseil s'il aurait objection à ce que la corporation vende et fasse enlever les abris en planches appuyés sur la clôture, cette dernières devant naturellement rester intacte. Votent en faveur : les conseillers Gaudaur, Pelletier et Lavoie. Contre : Lambert, McAnnany et Gauvin.

Les voix étant égales le Maire donne son vote prépondérant en faveur de la motion qui est déclarée emportée.

Proposé par le conseiller Gaudaur, que le secrétaire-trésorier reçoive instruction de prendre tous les procédés nécessaires contre l'ex-secrétaire-trésorier, M. J. C. Auger, et ses cautions, pour le recouvrement de la balance qu'il doit encore à la ville. Cette motion ne trouvant pas de secondeur, M. Gaudaur fait remarquer qu'il n'y a chez lui aucun esprit d'animosité envers M. Auger, mais qu'en faisant cette proposition, il a cru accomplir un devoir et sauvegarder les intérêts de la ville. Puisqu'il se trouve personne pour appuyer sa motion, il rejette dès à présent la responsabilité de toute perte à ce sujet sur les membres du conseil présents, et il demande que sa motion soit entrée dans le procès verbal de l'assemblée comme preuve de l'attitude qu'il a prise sur cette question.

Proposé par le conseiller Lambert, appuyé par le conseiller Lavoie, que le secrétaire-trésorier soit chargé d'écrire à M. Edward R. Lloyd pour le requérir de remettre sans délai à la ville les talons de tous les reçus donnés par lui en sa qualité de trésorier de la ville, depuis le 25 novembre 1890, jusqu'au 29 octobre 1891 ; aussi le livre de banque contenant les transactions de la ville avec la Banque Impériale, depuis sa fondation jusqu'au 31 décembre 1891, de plus, les cautionnements (*bonds*) qu'il avait fournis à la ville et qu'il a repris ou s'est fait remettre sans l'autorisation du conseil.

Proposé par le conseiller Lavoie, appuyé par le conseiller McAnnany, que le 5me rapport du comité des finances soit adopté. Agréé.

Proposé par le conseiller Gaudaur, appuyé par le conseiller Pelletier, que les travaux et ouvrages suivants soient faits :

Un trottoir sur le côté sud de la ville, depuis la rue Saint-Joseph jusqu'à l'avenue Taché ; une traverse devant la maison de M. A. F. Bleau, rue Notre-Dame ; un trottoir sur le côté sud de la rue Dumoulin, depuis la rue du Collège jusqu'à la rue Saint-Jean-Baptiste, et une trentaine de pieds sur cette dernière rue pour rejoindre celui déjà existant ; un trottoir sur le côté nord de la rue Notre-Dame, depuis la rue du Collège jusqu'à la rue Saint-Joseph ; un trottoir sur la rue Aubert, côté sud, depuis la rue du Collège, jusqu'à la résidence de M. Verge, le vieux bois devant être employé, s'il est serviable, dans les endroits sus-indiqués, où il y a déjà un trottoir.

Votent en faveur de la motion : les conseillers Gauvin, Gaudaur et Pelletier.

Contre : les conseillers Lambert, Lavoie et McAnnany.

Les votes étant également divisés, le maire vote contre la motion qui est perdue.

Proposé par le conseiller Gaudaur, appuyé par le conseiller Lavoie, que le secrétaire-trésorier soit chargé de presser la collection du loyer dû à la ville par M. Amédée Ménard. Agréé.

Proposé par le conseiller Gaudaur, appuyé par le conseiller Pelletier, que le conseil se forme en comité général pour prendre en considération le rapport du surintendant des travaux publics en date de ce jour, et le rôle de paie sur icelui se montant à $223.57. Agréé.

Le conseil se forme en comité général sous la présidence du conseiller Gauvin. après avoir siégé quelques minutes le comité se lève et le conseiller Gauvin fait rapport que le comité n'a pas terminé ses travaux et demande la permission de siéger de nouveau.

Le conseiller Gaudaur fait motion que ce rapport du comité général soit adopté.

Proposé en amendement par le conseiller McAnnany, appuyé par le conseiller Lambert, que ce rapport ne soit pas maintenant adopté, mais que la question soit référée au comité des travaux publics.

Votent pour l'amendement : les conseillers McAnnany et Lambert. Contre : les conseillers Lavoie, Pelletier, Gaudaur et Gauvin.

L'amendement est perdu et la motion principale est emportée sur la même division.

Proposé par le conseiller Lambert, appuyé par le conseiller Lavoie, que la balance de sept cents piastres due à la commission des écoles de la ville, lui soit payée. Agréé.

Proposé par le conseiller Lambert, appuyé par le conseiller Pelletier, qu'une somme additionnelle de $300 soit votée pour compléter les réparations maintenant en voie à l'Académie Provencher.

Votent en faveur de la motion : les conseillers Lambert, McAnnany et Pelletier. Contre : les conseillers Gaudaur, Gauvin et Lavoie.

Le maire donne son vote prépondérant contre la motion qui est déclarée perdue.

Avant de donner son vote, le maire déclare qu'il le donne dans ce sens pour la raison que la commission des écoles peut se procurer le montant par voie d'emprunt, le conseiller Lambert, le président de la commission, lui ayant dit qu'elle peut emprunter à un certain taux d'intérêt qui se trouve être moins élevé que celui actuellement payé par la ville.

Proposé par le conseiller Gauvin, appuyé par le conseiller Gaudaur, que le 2me rapport de l'officier de santé soit reçu et adopté et que son salaire compte du 12 juin dernier, étant payable mensuellement. Agréé.

Proposé par le conseiller Lambert, appuyé par le conseiller Pelletier, que le rapport de M. P. Parenteau, comme gardien d'enclos, ainsi que sa démission, soient acceptés. Agréé.

Proposé par le conseiller Pelletier, appuyé par le conseiller Lavoie, que M. L. Chénier soit nommé gardien d'enclos pour le reste de l'année. Agréé.

Les comptes du Dr Lambert, $12, Prendergast & Huggard, $1, sont acceptés, sur proposition du conseiller Pelletier, appuyé par le conseiller Gaudaur.

Et la séance est levée.

NAISSANCE

SOUCY—En cette ville, le 1er courant, l'épouse de M. P. Fabien Soucy, une fille.

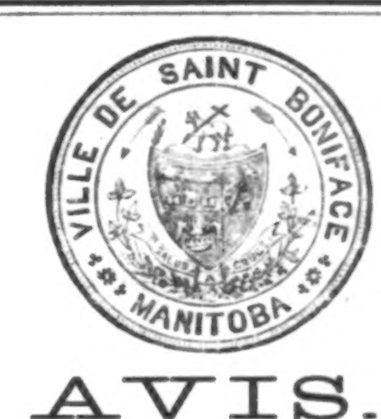
MARIAGE

GATINE-LENGLET — A Clarkleigh, Man., le 1er août, par le Rév. Père Chaumont, O.M.I., M. René Gatine, fils de M. Gatine, de Segré, France, à Melle Aimée Lenglet, fille de M. Th. Lenglet, de Clarkleigh.

DECES

MARTEL—A Somerset, le 28 ult., à l'âge de 3 mois et 20 jours, Joseph-Clovis-Elie, enfant de M. L. E. Martel.

L'Evénement est prié de reproduire.



AVIS.

Ville de St. Boniface.—Vente de Terrains pour Arrérages de Taxes.

En vertu d'un mandat émané par le Maire de la Ville de Saint-Boniface, dans la Province de Manitoba, sous son seing et le sceau officiel de la Ville, à moi adressé et daté le 31 Juillet A.D. 1893, m'ordonnant de prelever sur les différents morceaux de terre, dans la dite Ville, ci-après mentionnés et décrits, les arrérages de taxes respectivement dus sur iceux et les frais.

Je donne par les présentes avis, qu'à moins que les dits arrérages de taxes et frais ne soient plus tôt payés, je vendrai par encan les dits terrains, le sept de Septembre prochain (1893), à dix heures du matin, à l'Hôtel de Ville de Saint-Boniface, pour les dits arrérages de taxes et frais.

No. sur le Rôle.	Subdivision ou Description.	Bloc.	Lots de Paroisse de St. Boniface.	Frais d'annonce.	Arrérages.	Total.
62	Whole less the portion owned by estate M. McDermott..................	....	75	$0 50	$124 70	$125 20
90	Lots 1041 to 1050, 1059 to 1068, 1077 to 1086, 1094 to 1102, in Roman Catholic Mission Property............	....	....	0 50	65 31	65 81
102	Lot 1005, R. C. M.	....	....	0 50	55 17	55 67
103	Lot 1006, R. C. M.........	....	....	0 50	11 16	11 66
109	Lots 1110, 1111, 1112, R. C. M..........	....	....	0 50	121 74	122 24
122	Lots 1137, 1138, 1139, R. C. M...........	....	....	0 50	16 40	16 90
163	Whole Block B and W½ C............	....	76	0 50	76 68	77 18
180	Lots 110, 112............	....	76	0 50	27 49	27 99
185	Lot 117............	....	76	0 50	8 26	8 76
194	Lot 124............	....	76	0 50	21 99	22 49
214	Lot 216............	....	76	0 50	20 00	20 50
222	N½ lot 222, and whole 224............	....	76	0 50	35 07	35 57
229	Lot 307............	....	76	0 50	33 03	33 53
235	Lot 309............	....	76	0 50	23 29	23 79
247	W 33 feet lot 318............	....	76	0 50	19 63	20 13
260	Lot 411............	....	76	0 50	19 96	20 46
264	Lot 414............	....	76	0 50	12 16	12 66
266	Lot 416............	....	76	0 50	12 45	12 95
267	Lot 417............	....	76	0 50	39 27	39 77
283	Lot 507............	....	76	0 50	51 29	51 79
291	E½ of lot 509............	....	76	0 50	24 83	25 33
296	Lot 512............	....	76	0 50	19 95	20 45
306	Lots 519, 521............	....	76	0 50	24 60	25 10
315	E 60 feet of lot 527............	....	76	0 50	47 53	48 03
348	Lots 552, 554............	....	76	0 50	15 70	16 20
355	Lot 606............	....	76	0 50	64 33	64 83
383	Lot 625............	....	76	0 50	43 19	43 69
408	Lot 643............	....	76	0 50	30 10	30 60
453	Lot 710............	....	76	0 50	61 26	61 76
459	Lot 715............	....	76	0 50	36 00	36 50
460	Lot 716............	....	76	0 50	138 90	139 40
479	Lot 729............	....	76	0 50	49 21	49 71
510	Lots 800, 802............	....	76	0 50	233 57	234 07
513	Lot 805............	....	76	0 50	256 90	257 40
539	Lot 819............	....	76	0 50	54 24	54 74
558	Lot 843............	....	76	0 50	78 54	79 04
595	That portion owned by Chs. Gingras or wife............	....	77	0 50	46 83	47 33
609	Lots 901, 902............	....	77	0 50	3 93	4 43
630	Lots 939, 941............	....	77	0 50	19 36	19 86
654	Lot 3............	....	78	0 50	8 08	8 58
655	Lot 5............	....	78	0 50	8 24	8 74
655	Lot 7............	....	78	0 50	8 24	8 74
657	Lot 8............	....	78	0 50	8 24	8 74
659	Lots 10, 12............	....	78	0 50	42 85	43 35
661	Lot 11............	....	78	0 50	8 24	8 74
663	Lot 14............	....	78	0 50	8 24	8 74
665	Lot 15............	....	78	0 50	8 24	8 74
667	Lot 18............	....	78	0 50	8 24	8 74
674	Lot 26............	....	78	0 50	6 16	6 66
676	Lot 31............	....	78	0 50	87 48	87 98
677	Lots 1, 3, 5............	....	79	0 50	56 63	57 13
678	Lots 2, 6............	....	79	0 50	39 73	40 23
681	Lot 8............	....	79	0 50	78 76	79 26
692	Whole............	25	80	0 50	441 20	441 70
722	Lot 1............	1	89	0 50	15 98	16 48
730	Lots 4, 5, 15, 16, 17............	2	89	0 50	63 28	63 78
737	Lots 14 to 26 inclusive............	3	89	0 50	102 04	102 54
740	Lots 1 to 10 inclusive............	3	89	0 50	63 29	63 79
746	Lots 7 to 13 inclusive............	7	89	0 50	51 92	52 42
747	Lots 14, 15............	7	89	0 50	13 86	14 36
748	Lots 16, 17............	7	89	0 50	12 80	13 30
749	Lots 18, 19............	7	89	0 50	13 81	14 31
750	Lots 20, 21............	7	89	0 50	12 78	13 28
751	Lots 22, 23............	7	89	0 50	12 78	13 28
752	Lots 24, 25, 26............	7	89	0 50	20 25	20 75
753	Lot 1, 2, 3, 4, 18 to 31............	8	89	0 50	70 28	70 78
756	Lots 7 and W½ 8............	8	89	0 50	39 91	40 41
760	Lot 12............	8	89	0 50	12 65	13 15
771	Lots 1 to 26............	12	89	0 50	101 50	102 00
775	Lot 3............	15	89	0 50	19 07	19 57
787	Lots 1, 2, 3............	28	89	0 50	78 24	78 74
797	Lots 3, 4............	....	91	0 50	104 09	104 59
709	St. Boniface Common Unpatented............	....	82	0 50	1742 15	1742 65

Saint-Boniface, 1er Août 1893.

THÉO. BERTRAND,
Sec.-Trésorier.

PERSONNEL

M. J. A. Richard est de retour à Winnipeg d'un voyage de quelques semaines en province de Québec.

M. A. St. Laurent, ingénieur du gouvernement à Winnipeg, est actuellement occupé à explorer la rivière Seine et les deux branches de la rivière au Rat, pour constater les endroits où devront se faire les travaux nécessaires pour que ces cours d'eau soient ininterrompus.

M. Guillaume Lamothe, au service de la Cie de la Baie d'Hudson depuis plusieurs années, abandonne sa position avec l'intention d'aller se fixer en France.

M. Georges Deschambault, au service de la Cie de la Baie d'Hudson au Lac Brochet, après avoir passé quelques jours chez M. Geo. Couture, son beau frère, est parti jeudi dernier pour retourner à son poste. Sa fille, Melle Joséphine, qui était élève au Pensionnat et Melle Rosalie Genthon, sa belle-sœur, sont partis en même temps. Melle Genthon ne doit revenir qu'au printemps.

M. J. B. Lauzon part mardi prochain pour Chicago. Il visitera aussi Milwaukee, Philadelphie, New-York et Boston et reviendra viâ Montréal.

Le Rév. Père Gasté, revenant de France, était de passage à Saint-Boniface la semaine dernière, en route pour ses missions reculées du Nord-Ouest.

Lundi soir, à l'occasion de l'anniversaire de sa naissance, les amis de M. A. J. H. Dubuc, étudiant en droit, lui ont fait cadeau d'un secrétaire d'une grande valeur. Il y eut charmante réunion, hospitalité cordiale et amusements variés.

M. C. Georges Caron, de Saint-Charles, est revenu des états de la Nouvelle-Angleterre, où il était allé travailler au rapatriement des Canadiens.

Chronique Locale.

—M. Eugène Prieur est allé demeurer à Winnipeg.

—Les vacances au palais de justice sont commencées hier et dureront jusqu'au 1er octobre.

—Un grand cirque accompagné d'une forte ménagerie sera à Winnipeg samedi. Il y aura représentation l'après-midi et le soir.

—M. J. B. Lauzon vient d'acheter deux propriétés dans la ville : le lot No 210, coin des rues Taché et Darveau, et le lot No 216, sur la rue Darveau.

—Nous publions ailleurs la liste des terrains situés dans la ville et qui seront vendus pour arrérages de taxes s'ils ne sont pas réméres avant la date fixée.

—M. James Dimmick, ancien résident du pays, est mort dans la nuit de mercredi dernier à l'Hôpital de Saint-Boniface et il a été inhumé vendredi dans le cimetière de cette ville.

—Dans l'affaire du nommé Wilson, de Whitemouth, trouvé mort dans une ruelle à Winnipeg, Geo. Riley et Jos. Leblanc sont condamnés à subir leur procès aux prochaines assises.

—Sa Grandeur Mgr l'archevêque de Saint-Boniface, qui avait envoyé des objets à l'exposition des missions catholiques d'Amérique, a reçu ces jours derniers un diplôme d'honneur.

—La grande vente à réductions continue à la maison Guilbault. Chances exceptionnelles. Tout l'assortiment de l'ancienne maison Despars & Bleau ayant été acheté à bas prix, M. Guilbault est en état de satisfaire les plus difficiles.

—Lundi, à Saint Charles, M. Alfred Caron a commencé à faucher de l'orge bien mûre et qui a la plus belle apparence.

De partout il nous vient les meilleures nouvelles de la récolte.

—MASSACRE AFFREUX !—Un massacre des plus affreux a eu lieu samedi dernier, à Winnipeg. On ne connaît pas encore les causes qui ont pu inspirer pareil attentat, cependant, après beaucoup de recherches, on est parvenu à savoir que c'est le fameux Lemieux, propriétaire de la maison Anderson & Cie, qui en est l'auteur, à cause du prix de ses fruits. Aussi, en a-t-il sorti des seaux de bluets, gadelles et framboises !

Chronique de la Province.

Sainte-Anne des Chênes,

27 juillet—Notre fête patronale a été chômée hier, avec l'éclat et la piété des années passées. Dès la veille le village était en liesse, des drapeaux flottaient sur les principales maisons ; les pèlerins étrangers arrivaient successivement, venaient saluer un instant la bonne sainte Anne, et se dispersaient ensuite dans les demeures du village où ils étaient reçus à bras ouverts ; enfin, l'activité générale démontrait qu'on se préparait à une belle solennité. Les décorations de l'église avaient été faites avec un goût artistique. Nos bonnes sœurs méritent des félicitations publiques pour le travail et l'habileté qu'elles ont déployés. Notre temple est très modeste, mais avec son vêtement de fête, avec ses festons et ses lumières ardentes, il avait un charme tout particulier.

Ces préparatifs devaient être le prélude d'une journée splendide, car sainte Anne voulait des louanges et des prières. Le matin de la fête, une foule nombreuse envahissait l'église ; tous se faisaient un devoir de faire la sainte communion pour implorer la clémence du ciel et la protection spéciale de notre auguste Patronne. La grand'messe fut chantée par M. l'abbé Pelletier, de Saint-Joseph. M. le curé Fillion, de Saint-Jean-Baptiste, fit le panégyrique de sainte Anne. Il nous dit admirablement les vertus de cette grande sainte et la puissance de son intercession. A 1½ hr p.m., eut lieu la vénération de la relique de sainte Anne. M. le curé Giroux remercia avec beaucoup d'émotion, les habitants de sa paroisse et les pèlerins des paroisses environnantes, du zèle et de la générosité qu'ils ne cessaient de montrer pour le culte de la bonne sainte Anne. Le produit de la quête a été très satisfaisant ; les souscriptions pour la construction du nouveau temple dépassent aujourd'hui $3,400.00.

Tous les ans, le pèlerinage à Sainte-Anne-des-Chênes prend des proportions plus grandes. Nous avions cette année des pèlerins de LaBroquerie, de Lorette, de Saint-Boniface, de Winnipeg, de Sainte-Agathe, de Saint-Jean-Baptiste, de Saint-Joseph et de Saint-Malo. MM. les curés Dufresne, Fillion, Pelletier et LaRivière accompagnaient les pèlerins de leurs paroisses respectives.

Nous avons lieu de croire que plusieurs personnes ont obtenu des faveurs signalées. Un homme de Sainte-Agathe est venu à pied remercier sainte Anne d'une grâce qui lui a été accordée par l'intercession de notre patrone. Une jeune fille de Saint-Jean-Baptiste s'est trouvée mieux d'un mal d'yeux qui la faisait souffrir depuis quelque temps. Gloire à sainte Anne ! Sa protection s'est signalée sur les bords du Saint-Laurent ; espérons qu'elle grandira de plus en plus dans cette partie des plaines du Manitoba où elle est vénérée depuis déjà bien des années.

Saint-Norbert,

31 juillet—En ouvrant la *Tribune* hebdomadaire du 27 juillet, l'organe du fanatique Greenway, une longue correspondance de Sainte-Agathe intitulée : " Les Ecoles de Saint Norbert," attire l'attention. L'auteur de cette épître dans son envie sauvage de manger du catholique, doit être totalement incapable de juger sainement la question qu'il veut entreprendre de traiter.

Saint-Norbert possède une jolie église et un couvent qui font l'admiration de tous les étrangers.

Eh bien ! n'en voilà-t-il pas assez pour enflammer la convoitise, la jalousie, la haine d'un individu d'une nature aussi basse, aussi vile, méprisable que celle du francophobe qui écrit de Sainte-Agathe toute une pleine colonne bourrée de stupidités, de niaiseries et de mensonge contre ce qui doit être encouragé, louangé, honoré. Afin de vous amuser au nom de cet halluciné enragé, laissez-moi vous rapporter en peu de mots le travail intéressant que son esprit malade a enfanté. D'abord cet anglais protestant, qualification dont il semble orgueilleux, s'imagine que le monastère de Notre-Dame des Prairies est construit exactement à l'endroit où existait la barrière historique du temps de l'entrée de ce territoire dans la confédération canadienne ; afin de perpétuer ce souvenir. Suivant lui ce fait ne fait aucun doute, mais d'après les gens de bon sens cette supposition n'est qu'une vraie platitude, une chinoiserie.

Il est assez bon de nous informer, ou plutôt ses semblables qui lisent la *Tribune*, que dans notre couvent le nombre des élèves (environ 140) n'a jamais été suffisant pour l'emploi de plus d'une institutrice ; quoique l'arrondissement ait toujours engagé deux maîtresses. Il prétend que avant l'abolition des écoles séparées aucun taux ne fut jamais prélevé pour la municipalité de Ritchot (laquelle n'existait d'ailleurs pas).

Il sait que les révérendes Sœurs retiraient de la municipalité un bonus, ou plutôt un octroi de $480 ; du gouvernement, un octroi de $300, montant bien trop élevé pour elles, et qui, *suivant lui*, allait grossir les *revenus de l'Eglise*. Voilà une petite historiette qui a dû lui être inspirée par le diable pour être aussi trompeuse. Il est facile de comprendre combien ce farouche protestant a dû être terriblement scandalisé et dans quelle colère ridicule ce malheureux idiot est tombé après s'être persuadé une semblable monstruosité. Continuant sous l'effet de son trouble cérébral, il s'écrie :

" Qu'est devenu l'argent ?

" La municipalité, à cause de l'intervention cléricale, était sans cesse sans fonds, et l'argent au lieu d'être payé chaque année était conservé (ce qui n'est pas trop aisé à comprendre pour un Canadien-français), puis il était donné au curé comme président des commissaires d'écoles (une autre pure invention) des billets à ordre portant intérêt à 15 pour cent. Cet état de choses continua jusqu'en 1889, à laquelle date il était dû au Rév. Père Ritchot $9,000 (naturellement, d'après un rêve d'orangiste). Alors, on emprunta $10,000 par débentures pour solder cette dette."

Vraiment, est-il besoin de relever des faits aussi invraisemblables ? Les relater suffit pour démontrer la lâcheté de celui qui les a inventés.

Personne n'ignore que le Rév. N. J. Ritchot n'a cessé de prodiguer ses bienfaits tous les ans à la paroisse de Saint-Norbert. Sa bourse a toujours été largement ouverte en toutes circonstances, excepté pour les jaloux fanatiques. Nous devons notre jolie église et notre couvent à la large part qu'il a toujours contribuée. Lorsque la municipalité était forcée d'emprunter aux banques, pour payer les travaux absolument nécessaires dans ses débuts, le Rév. N. J. Ritchot lui a fait épargner 5 pour cent en lui fournissant les fonds requis. Cette économie mérite la reconnaissance des Anglais protestants comme des catholiques français. La municipalité n'a jamais payé un seul sou de l'argent des protestants pour les écoles catholiques avant l'abolition de l'ancienne loi scolaire. Il faut avoir du toupet pour affirmer cela ou le laisser malhonnêtement entendre.

Enfin, le tout, d'un bout à l'autre, est un tissu de faussetés, et ce correspondant, qui signe *Un de la minorité dans la localité*, devrait savoir que s'il a des taxes à payer pour les écoles catholiques aujourd'hui, il le doit à la majorité dont il fait partie.

Il est bien certain que le misérable doit se trouver au nombre des esprits qui ont pour évangile la *Tribune*, dont le but avoué est d'abaisser le niveau de l'éducation dans cette province. Probablement, son ignorance ne lui permet pas de lire la langue de Bossuet, il pourrait voir quelle espèce d'imbécile nous le croyons être, et nous lui souhaitons qu'un ami charitable lui traduise nos paroles à son adresse. Dans tous les cas, nous pourrions bien lui conter notre façon de pensée dans sa propre langue. La connaissance de deux langues n'embarrasse pas les Canadiens-français.

—Nous avons eu la visite de M. Joseph Dubuc, fils de l'hon. juge Dubuc, et de M. Alexandre LaRivière, fils de l'hon. M. LaRivière, M. P. Comme c'était l'anniversaire de la naissance de M. Dubuc, ses amis en ont profité pour lui faire une petite fête intime à la mode des *Canayens*.......

—M. le professeur Sallé doit organiser une fanfare ici. Nous attendons sa visite d'un jour à l'autre pour lui remettre les fonds destinés à l'achat des instruments de cuivre. Depuis longtemps, ce projet est sur le tapis, et nous sommes heureux de le voir réussir.

AVIS AUX INTÉRESSÉS.

M. JEAN-BAPTISTE LAUZON, boucher, de cette ville, devant partir mardi, le 8 août courant, pour un voyage de quelques semaines aux Etats-Unis et en province de Québec, désire avertir tous ceux qui ont des affaires à régler ou à transiger avec lui, de venir le voir avant son départ.

Saint-Boniface, 2 août 1893.

J. B. LAUZON.

DISSOLUTION

AVIS est par les présentes donné que la société existant entre nous, les soussignés, pour faire le commerce de viande et exercer le métier de boucher, dans la ville de Saint-Boniface, sous le nom et raison de " Trudeau & Cie," a été aujourd'hui dissoute de consentement mutuel.

Les affaires seront continuées par Philéas Trudeau, qui a la collection des comptes et le règlement de toute réclamation contre la dite société.

Daté à Saint-Boniface, ce 15ème jour de juillet A.D. 1893.

PHILÉAS TRUDEAU,
ELISÉE DÉGAGNÉ.

Témoin :—
JOSEPH LECOMTE. 3i 19 7

PERDUE

Mercredi, le 19 courant, à partir des terrains de l'exposition, dans Saint-Boniface, jusqu'à la résidence de M. S. A. D. Bertrand, une boite en carton de deux pieds carrés à peu près, contenant deux chapeaux de paille : l'un blanc, en paille de riz, orné de trois plumes blanches sur le dessus et une autre de côté, et cinq roses rouges avec rubans jaunes et blancs et épingles ; l'autre, noir, garni de rubans bruns et de deux roses et élastique.

Récompense libérale à qui les rapportera aux bureaux du journal

26.7 " LE MANITOBA."

A L'ENCLOS

Un poulin de deux ans, sous poil brun foncé (chocolat), étampé H. B. sur l'épaule gauche, le boulet de la patte droite de devant blanc et une tache blanche dans le front.

LÉON CHÉNIER,
Gardien d'Enclos,
19-7 Ville de Saint-Boniface, Man

A Propos d'Agriculture

L'EXPOSITION DE PRODUITS DE LAITERIE

Bien que moins considérable que l'an dernier, l'exposition de produits de laiterie était encore magnifique et les beurres excellents. Toutes les beurreries de la province étaient représentées, excepté celle de P. G. de Laborderie, de Saint Malo. La beurrerie de Russell a remporté les premiers honneurs cette année. Viennent ensuite les beurres de Saint-Pierre et ceux de Saint-Eustache. L'hon. sénateur Perley, de Wolseley, a exposé des beurres de ferme dans presque toutes les classes et a remporté trois premiers prix. Vient ensuite Madame Webster, de Moosomin, qui aussi a remporté plusieurs premiers prix. Ce qui prouve que les Territoires du Nord-Ouest sont bien adaptés à la production du beurre. Nous regrettons de dire que pas un Canadien-français n'a figuré dans l'exposition des beurres de ferme. Mais en revanche, ils étaient bien représentées dans la classe des beurreries et fromageries.

L'exposition de fromage, un peu moins considérable que l'an dernier, était aussi assez bien représentée dans la plupart des variétés connues ici : Fromage Chaddon (fromage ordinaire), fromage Stilton, fromage à la crême, et enfin, le fromage domestique. La fromagerie de Manitou a remporté le premier prix, celle de Sainte-Agathe, le second, et celle de Crystal City, le troisième.

Mais l'attraction principale de ce département était concentrée sur deux écrémeuses centrifuges exposées par M. S M. Barré et opérées durant l'exposition. L'une de ces machines fonctionnait à bras d'hommes et l'autre pouvait être mise en mouvement soit par un homme ou un manège quelconque. Comme il y a en cette province peu d'endroits où l'établissement de grandes beurreries soit possible, à cause d'une population éparse, ces écrémeuses centrifuges sont destinées à rendre d'éminents services à l'agriculture, chez les cultivateurs qui fabriquent le beurre chez eux, et même chez ceux qui désirent patroniser une beurrerie où la crême seulement est apportée à la fabrique de beurre. Un certain nombre d'écrémeuses sont déjà utilisées à la beurrerie de Shoal Lake qui fonctionne par le système ci-haut mentionné. M. Barré exposait aussi un appareil Babcock pour vérifier la richesse du lait, et un nouveau lactomètre Quevenné, manufacturé à Paris, France. Ce nouvel instrument est une heureuse combinaison du lactomètre et du thermomètre et simplifie beaucoup l'épreuve du lait par la méthode "lacto-densimètre."

La bâtisse du département de la laiterie, unique en son genre, en ce que tout le bâtiment est une chambre froide, donne d'assez bons résultats. Au milieu du jour, durant les grandes chaleurs de la semaine dernière, lors même que l'appartement était rempli de visiteurs, la température s'éleva rarement au-delà de 70° Farht, et chaque soir, elle tombait à [illegible] ou 58°, ce qui était suffisant pour garder les produits en assez bon état.

Afin d'engager les cultivateurs à exposer leurs produits de laiterie, M. S. M Barré, le directeur en charge, cette année, se propose de faire augmenter le nombre des prix pour le beurre de ferme fabriqué au moyen de l'écrémeuse centrifuge Alexandra.

LISTE DES PRIX

Classe 49, 1ère section.—Fromage coloré—1er prix, J. H. Rockett, Manitou; 2me prix, Louis Toupin, Sainte-Agathe ; 3me prix, A. David, Killarney.

Fromage non coloré—1er prix, J. H. Rockett, Manitou ; 2me prix, The Rossburn Dairy Co., Rossburn ; 3me prix, A. David, Killarney.

Fromage Stilton—1er prix, F. D. Parson, Guelph, Ont. ; 2me prix, Applegarth Bros, Battleford.

Fromage domestique—1er prix Jas. McDonald, Hanlan P. O. ; 2me prix, Jas. Bray, Portage-la-Prairie ; 3me prix, J. T. Hindmarch, Cannington Manor.

Fromage à la crême—1er prix, G. G. Burdett, Winnipeg ; 2me prix, J. Bray, Portage-la-Prairie ; 3me prix, A. J. Cutter, Oak Bank.

Beurres en tinettes.—Beurreries—1er prix, E. A. Struthers, Russell ; 2me prix, Chas. Mignault, Jolys ; 3me prix, Alex. Scott, Saint-Eustache.

Beurres de beurreries en boulettes ou mottes—1er prix, E. A. Struthers, Russell ; 2me prix, Alex. Scott, Saint-Eustache ; 3me prix, Beurrerie de Fannystelle.

Beurres de fermes en tinettes—1er prix, Hon W. D. Perley, Wolseley, T. N.-O. ; 2me prix, Mme Margaret Webster, Moosomin ; 3me prix, W. Werry & Sons, Crystal City.

Beurres en jarres—1er prix, Hon. W. D. Perley, Wolseley ; 2me prix, S. Scott, Lippentott ; 3me prix, Mme Margaret Webster, Moosomin.

Beurres en mottes de 1 livre—1er prix, Hon. W. D. Perley, Wolseley ; 2me prix, Mme Margaret Webster, Moosomin ; 3me prix, H. Chapman, Royal.

Beurre granulé—1er prix, Robert Scott, Shoal Lake ; 2me prix, Hon. W. D. Perley, Wolseley ; 3me prix, Mme Archie Wright.

Beurre pour l'exportation—1er prix, Hon. W. D. Perley, Wolseley ; 2me prix, Robert Scott, Shoal Lake ; 3me prix, Mme Margaret Webster, Moosomin.

Beurre de table en mottes de 5 livres—1er prix, Jas. Bray, Portage-la-Prairie ; 2me prix, Melle T. Wanstone, Winnipeg ; 3me prix, Hon. W. D. Perley, Wolseley.

Beurres de fermes en tinettes, contenant pas moins de 20 livres—1er prix, Jas. Bray, Portage la Prairie.

Concours général—Hon. W. D. Perly, Wolseley.

SOINS A DONNER AU CHEVAL

Est-il bon de laver les jambes d'un cheval quand il rentre à l'écurie après avoir marché toute la journée dans la boue ?—Cette question parait bien simple, cependant elle est importante à demander, si l'on en juge par la divergence d'opinions qu'elle provoque. Beaucoup de gens répondront dans la négative et beaucoup plus dans l'affirmative.

D'après les meilleures autorité, il ne faut jamais laver les jambes d'un cheval quand elles sont couvertes de boue, il vaut mieux attendre que cette dernière soit sèche pour l'enlever au moyen d'une brosse dure. La pratique de laver les jambes d'un cheval quand celui-ci a voyagé dans la boue, occasionne les eaux aux jambes, les crevasses et autres maladies, surtout si l'on n'a pas soin d'assécher parfaitement les parties lavées.

Youatt, médecin vétérinaire de renom, dit ce qui suit à ce propos :

"La pratique absurde de laver les jambes, les pieds du cheval quand celui-ci revient du travail et de ne pas assécher parfaitement les parties lavées, est la cause la plus commune des *eaux aux jambes* (grease), des crevasses. Quand le cheval est échauffé par la course ou le travail, toutes les parties du corps sont à la même température : les jambes, les pieds, les talons, comme tout le reste ; si on les refroidit subitement par un lavage, il faut s'empresser de les assécher parfaitement, si l'on veut qu'il n'en résulte aucun inconvénient pour le cheval ; à tout considérer, il vaudrait mieux ne pas laver du tout. Mais si vous lavez les jambes du cheval et les laissez ainsi sans les assécher parfaitement, vous faites là une chose absurde, dangereuse ; l'évaporation qui a eu lieu après ce lavage est très rapide, fait souffrir le cheval, et et dans bien des cas, occasionne des maladies graves. Les propriétaires de chevaux ne s'imaginent pas combien de cas d'inflammation de poumons, d'intestins, d'eaux aux jambes, de crevasses et autres maladies sérieuses proviennent de cette mauvaise pratique. L'on ne saurait trop conseiller à ceux qui ont des chevaux de prendre pour règle générale de ne jamais laver les jambes du cheval, surtout après une longue course, ou un fort travail. Attendez que le cheval soit complètement ressuyé et alors enlevez la boue avec une brosse et donnez un bon pansement.

LES FOURRAGES VERTS

N'oubliez pas de donner du sel à votre bétail durant ces grandes chaleurs, c'est pour lui une médecine qui lui fait grand bien.

C'est pendant ces jours de soleil que le cultivateur qui a du fourrage à donner en vert à ses vaches recueille le fruit de sa prévoyance et que le cultivateur qui n'a pas eu cette précaution voit tarir ses vaches. Puissent-elles diminuer assez en lait pour qu'il apprenne à ses dépens l'importance du fourrage vert et de l'ensilage.

LE MOUTON ET LES MAUVAISES HERBES

Il est prouvé que le cheval peut se nourrir de 80 espèces de plantes, la vache de 51 et le mouton de 556 espèces. Il n'est pas surprenant alors de voir que le mouton n'ait pas son égal pour nettoyer un terrain d'une foule de manvaises herbes auxquelles ne touche ni le cheval ni la vache.